

Calcul de la facturation pour le parascolaire



Les 39 semaines de période scolaire sont annualisées sur 12 mois, soit

$$\frac{39 \text{ semaines}}{12 \text{ mois}} \text{ équivaut à } 3.25 \text{ semaines par mois}$$

Un exemple

Mon enfant est inscrit	% facturé	Base de facturation	Tranche horaire	Quantité
Lundi "repas de midi"	50%	3.25	100%	3.25
Mardi "journée complète"	100%	3.25	75%	3.25
Mercredi "repas de midi"	50%	3.25	50%	6.5
Jeudi "repas de midi et après-midi"	75%	3.25	Identique sur 12 mois	

S'ajoute à cette facturation de base

les dépannages, ou présences supplémentaires/irrégulières
 les permanences durant les vacances scolaires